



# PÔLE BIEN-ÊTRE GIACO

COLLÈGE ALBERTO GIACOMETTI  
01 30 96 61 00

## PROTOCOLE DU « PÔLE BIEN-ÊTRE A GIACO »

L'Ecole de la République doit être avant tout un lieu de confiance, de respect d'autrui et de bien-être.

L'article 5 de la loi de 2019 pour une Ecole de la confiance inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement dans le code de l'éducation.

### Qu'est-ce que le harcèlement ?

Il se définit comme une violence physique ou psychologique qui se répète dans le temps et dans des lieux différents (pas uniquement à l'école). Elle est perpétrée par un ou plusieurs agresseurs, avec une véritable volonté de nuire, à l'encontre d'un individu qui est dans l'incapacité de se défendre dans ce contexte précis (la cible).

### Qu'est-ce que l'intimidation ?

C'est une répétition d'actions négatives sur une certaine durée, perpétrées le plus souvent par un groupe. Il n'y a pas une réelle volonté de nuire mais plutôt un processus de comportement mimétique (faire comme les autres pour faire partie du groupe). La cible est incapable de se défendre par elle-même, elle se sent prise au piège.

## La mission du pôle « Bien-être à Giaco »

Le pôle « bien-être » est constitué de différents adultes formés pour intervenir au sein d'un établissement scolaire (professeurs, membres de l'administration, de la vie scolaire, infirmière scolaire ou psy-En...).

Au sein du collège des professionnels sont formés pour agir. L'équipe bien-être à Giaco est à votre écoute!

Nous souhaitons que ce pôle permette la réussite des élèves dans le respect et le bien-être de tous !

*Pour tout renseignement supplémentaire contacter  
Mme Buffet, Mme Saurigny ou l'infirmière*

*[Myriam.Saurigny@ac-versailles.fr](mailto:Myriam.Saurigny@ac-versailles.fr)  
[Gwenaelle.Lantran@ac-versailles.fr](mailto:Gwenaelle.Lantran@ac-versailles.fr)*

